Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1703

Artikel: Aménagement du territoire : le Locle contre Zurich
Autor: Marco, Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009150

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Locle contre Zurich

Bilanz, revue économique alémanique, relègue la cité neuchâteloise à la dernière place du classement des villes suisses. Cependant, la comparaison souffre de l'emprise du modèle métropolitain incarné par Zurich et son agglomération.

Aujourd'hui - il faut le répéter - le territoire helvétique est en proie à de profondes mutations: concentration géographique des grands centres de décision financiers et économiques, sociaux et politiques, culturels, etc. dans les grandes agglomérations du pays, concurrence sans merci entre ces agglomérations et renforcement continu de leurs pouvoirs d'attraction, de leur capacité de polarisation... Bref on assiste à la consolidation et au développement d'un phénomène territorial de métropolisation.

C'est pourquoi il s'agit de tenir compte dans tous les projets globaux et/ou partiels touchant l'aménagement du territoire des différences qui existent - elles sont nombreuses - entre les villes de Suisse - grandes, moyennes et petites - de la hiérarchie qui s'installe entre elles et de la compétition qui les oppose.

La Suisse a autant besoin de ses métropoles naissantes et grandissantes, comme Zurich et Genève, que de réseaux de villes moyennes et petites, ainsi que de zones moins développées calmes et neutres. Elle doit aussi reconnaître et répondre aux questions engendrées par la métropolisation des régions fortement polarisées, telles que le Jura, et les friches alpines, à l'image du haut plateau d'Andermatt.

Mais la panade générale dans laquelle on se retrouve en Suisse sur ces questions crée des situations inattendues, comme le résultat de l'étude peu sérieuse mais significative de l'hebdomadaire *Bilanz* sur les villes helvétiques où il fait bon vivre.

Selon les critères de *Bilanz*, l'un des organes de presse du nouveau capital financier, la ville du Locle, dans le canton de Neuchâtel, est très très mal classée. Elle est la plus mauvaise ville du pays.

Le pire dans la redistribution territoriale en cours, c'est l'arrogance des métropolitains nouveaux, notamment de ceux d'origines zurichoise et genevoise dont on connaît les incompétences après la déconfiture de Swissair.

De telles pseudo-études hyperdirigées ne reposent que sur la volonté d'asseoir le bien fondé des nouvelles tendances sociétales. Finalement elles expriment brutalement le modèle territorial que leurs promoteurs veulent voir dominer. Elles ne sont que des leurres. La réaction locloise, outre sa malice, est soutenable comme le développement du même nom. En l'absence d'un vrai projet d'aménagement du territoire national qui tienne compte dans son programme des mutations décrites précédemment, elle postule qu'habiter au Locle peut exprimer agréablement un refus de la tendance dominante.

Mais rien n'est résolu. A long terme les régions fortement polarisées devront s'inscrire dans ce projet qui proposera de gommer les effets les plus pervers de cette métropolisation. Elles ne pourront plus compter sur le concept de «décentralisation concentrée». Elles devront avoir des projets pour leur avenir, comme par exemple celui de la liaison entre Sedrun, village grison, et une gare à créer au milieu du tunnel de base du Saint-Gothard. *dm*

Fisc

Impôt et minimum vital

Opportunément, Daniel Oesch, secrétaire de l'Union syndicale suisse, souligne combien la fiscalité des cantons est lourde pour les plus petits revenus.

Trois mille francs mensuels peuvent être considérés comme le minimum vital. De cette somme, il faut déduire les prélèvements obligatoires (assurances sociales et assurance maladie) soit quelque 650 francs.

Or dans de nombreux cantons, l'impôt en 2005 pour un célibataire est supérieur à 7%, voire 8%. C'est dire que l'on exige plus de 2000 francs d'impôt par an d'un contribuable qui ne dispose que du minimum vital.

Depuis des dizaines d'années, les chefs des finances cantonaux ont à répondre à des motions demandant que le minimum vital, tel que défini par la loi sur les poursuites, ne soit pas imposable, puisque, en cas de non-paiement, le fisc ne pourrait pas engager de poursuites. Ces motions n'ont jamais abouti. La pauvreté demeure imposable.

A remarquer encore que ces barèmes lourds sont pratiqués dans des cantons qui passent pour des paradis fiscaux et qui le sont (ou le seront) réellement pour les gros revenus (Appenzell Rhodes extérieures, Obwald, etc.). C'est même ce qui permet ou permettra de faire approuver par le peuple l'impôt dégressif pour les contribuables riches. Quand nous les aurons attirés, disent les responsables des finances, nous pourrons songer à vous... En payant moins, les plus riches favoriseront les plus pauvres. Selon le proverbe, charité bien ordonnée commence par soi-même. *ag*